

Postes Médecins Spécialistes Partagés Ville/Hôpital

Vague 2 (2020-2022)

Lettre d'engagement

- Etablissement de santé et Structure de soins de ville -

Lettre d'engagement à renseigner par les 2 partenaires valant accord des partenaires sur le projet médical partagé et sur le recrutement du candidat proposé

Etablissement de santé Recruteur

Structure de soins de ville

. Candidat pressenti (NOM, Prénom) :

. Avis motivé des partenaires sur le candidat pressenti :

. Engagement

Etablissement de santé Recruteur

J'atteste que le candidat pressenti sera recruté sur un contrat de 2 ans obligatoires prenant effet au 1^{er} novembre 2020 sur un poste de Médecin Spécialiste Partagé Ville/Hôpital avec la structure de soins de ville partenaire

Structure de soins de ville

J'atteste que le candidat pressenti sera recruté sur un contrat de 2 ans obligatoires prenant effet au 1^{er} novembre 2020 sur un poste de Médecin Spécialiste Partagé Ville/Hôpital avec l'établissement de santé recruteur

Les partenaires sur le projet médical

S'accordent sur le recrutement et sur le reste à charge du poste retenu et financé (frais de déplacement,...) selon les modalités initialement exigées dans le cahier des charges. Et attestent avoir informé le candidat pressenti des missions attendues sur le poste partagé au sein des services d'accueil

Les deux années de Praticien Hospitalier Contractuel ne sont pas prises en compte pour la validation du secteur 2.

Date :

Signature Directeurs établissement hospitalier et structure de soins de ville :